Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026102-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2026-102

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 23 septembre 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :
Titulaires :
M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :
M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à M. Michel BUREAU
Mme Danielle CARLIER donne procuration à M. Bruno DEMORY
M. Guillain de France donne procuration à M. Franck SUPERBI
M. Joachim LÜDER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :
M. Laurent BARGADA
M. Alain MORIN (2)

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026102-DE

DEL2026-102 – Autorisation de demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour mettre en place un traitement anti H2S sur le poste de refoulement situé place de la Gare à Jaulzy

Rapporteur : Etienne FRERE

L'H2S apparaît lorsqu'il n'y a plus d'oxygène dans le réseau et particulièrement au niveau des conduites de refoulement : plus le temps de séjour dans les canalisations de refoulement est long, plus le risque de formation de l'H2S augmente. L'H2S est un gaz corrosif qui peut également être mortel pour l'homme en cas d'inhalation.

Le refoulement issu du poste de refoulement dit de la gare et du chemin du bac sur la commune de Jaulzy sont responsables de la formation de ce gaz.

Afin de préserver les conduites situées à l'aval de ce poste et pour la sécurité du personnel exploitant, la CCLO souhaite équiper ces postes de refoulement d'un réactif permettant du supprimer la formation de ce gaz.

Cette action est subventionnable à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'étude commanditée par la CCLO et réalisée par Amodiag, pour comprendre et solutionner la présence d'H2S au sein des postes de refoulement et canalisations entre les communes de Jaulzy et d'Attichy,

Considérant la nécessité de préserver les conduites situées place de la Gare à Jaulzy,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Autorisé** le Président à demander les subventions aux meilleurs taux possibles concernant les travaux pour la pose d'un traitement anti H2S au niveau du poste de la gare et du chemin du bac sur la commune de Jaulzy auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), au titre de l'année 2026 pour les travaux susmentionnés,
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux budgets annexe « assainissement » section investissement de la communauté de communes,
- **Précisé** que les travaux seront réalisés sous charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **Autorisé** Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 060-246000749-20261001-DEL2026102-DE

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	36
Pour :	36 M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Guillain de FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Bruno DEMORY , Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	23 septembre 2026

Franck SUPERBI

Président de la CC des Lisières de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
4 Voie Industrielle
ZI Les Surcens
BP 05
60350 ATTICHY
Tél. : 03 44 42 72 25
DES LISIÈRES DE L'OISE